

Journée éleveurs félins – vétérinaires (pré-congrès AFVAC, 26 novembre 2009)

Résumé par Marie-Bernadette PAUTET

Ce résumé tente de donner un aperçu du contenu des conférences de cette journée de rencontre entre éleveurs félins et vétérinaires, organisée à l'initiative de l'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie (AFVAC), à l'occasion du 15^{ème} congrès européen FECAVA.

Contenu :

PARASITISME EXTERNE / VICES REDHIBITOIRES	1
Gestion Pratique de la Gale de l'Oreille (Jacques FONTAINE)	1
Anti-parasitaires externes : danger ? (Claude CHAUVE)	2
Vices rédhibitoires (Jean-Pierre COTARD)	2
VIROSES FELINES	3
Dépistage en élevage (Corine BOUCRAUT-BARALON)	3
Viroses félines : quels risques réels pour le chaton (Xavier LEVY)	3
Vaccination : pourquoi adapter un protocole à chaque élevage ? (Brice REYNOLDS)	4
REPRODUCTION	4
Mise-bas pathologique (Philippe MIMOUNI)	4
Particularités du chaton nouveau-né (Giovanna BASSU)	5
Le sevrage : période critique (Colette ARPAILLANGE)	5
LA VISITE D'ELEVAGE	6
Hygiène : les 10 commandements (Christian DUMON)	6
Dépistage des tares : de la visite d'élevage à la visite chez le spécialiste, application à l'ophtalmologie (Gilles CHAUDIEU)	7

PARASITISME EXTERNE / VICES REDHIBITOIRES

Gestion Pratique de la Gale de l'Oreille (Jacques FONTAINE)

Une des causes principales d'otites est la présence de **parasites** (Otodectes Cynotis le plus souvent, causant la « gale otodectique » souvent appelée gale des oreilles).

L'infection est alors très contagieuse, car le chat est sujet à de violentes démangeaisons, et ainsi disperse les parasites avec le cérumen autour de lui en se grattant et se secouant la tête. La contagion s'étend aux chiens et furets.

Le parasite n'est pas bien visible à l'œil nu, mais est facilement identifiable avec un peu de grossissement. Le cérumen devient épais et noirâtre.

Lorsque la source de l'otite est bien identifiée, les traitements sont efficaces mais il est primordial de traiter **tous** les animaux en contact les uns avec les autres. Dans le cas d'infection par Otodectes Cynotis, le traitement conseillé associe typiquement :

- Nettoyage (produit huileux/visqueux très efficace car gênant la respiration des parasites) ; attention lors d'utilisation de cotons-tiges de ne pas entasser le cérumen au fond du conduit.

- Traitement anti-parasitaire systémique (macrolides macrocycliques). Attention aux produits contenant du Lindane, très toxique pour le milieu, ainsi qu'aux produits destinés aux chiens, certaines molécules bien tolérées par le chien étant toxiques pour le chat.

Anti-parasitaires externes : danger ? (Claude CHAUVE)

On distingue les anti-parasitaires externes (« APE ») au sens strict (uniquement actifs envers les arthropodes) et les APE qui ont également une action sur les nématodes. Les arthropodes concernés incluent la gale des oreilles (*Otodectes Cynotis*), les puces, les poux, les tiques et les aoûtats.

La présentation très complète des APE commercialisés n'est pas résumable ici. Il en existe un très grand nombre.

Il y a un très grand nombre de déclarations d'effets indésirables (« EI ») liées à l'administration chez le chat d'antiparasitaires externes. En effet, parmi tous les EI, 59% viennent des APE, dont une grande partie est liée à l'utilisation de la perméthrine. Cette molécule est à proscrire chez le chat. Les services de pharmacovigilance, qui récoltent les EI, indiquent que 40% des cas résultent d'erreurs d'administration : par exemple utilisation d'un APE en voie orale, léchage, utilisation sur un chat d'un produit destiné au chien.

Il est donc important de n'utiliser qu'un produit agréé pour le chat en respectant scrupuleusement les modes d'administration.

Vices rédhibitoires (Jean-Pierre COTARD)

Lors de la vente entre un professionnel et un non-professionnel, s'applique une législation très ancienne (premiers textes en 1838, concernant les équidés, bovins et ovins). Trois types de garanties s'appliquent :

- Les vices rédhibitoires (code rural, articles L213-1 à 9) ;
- La garantie légale de conformité (code de la consommation) ;
- Les vices cachés (code civil, articles 1641 à 1649).

La loi du 22 juin 1989 ainsi que les décrets subséquents fixent pour l'espèce féline la liste actuelle des vices rédhibitoires et les conditions de réhabilitation. Cette liste est appelée à évoluer en fonction des nouvelles connaissances scientifiques (maladies et méthodes diagnostiques). Actuellement, elle ne contient que 4 maladies infectieuses :

- La leucopénie infectieuse (5 jours) ;
- La péritonite infectieuse féline (21 jours) ;
- L'infection par le virus leucémogène félin (15 jours) ;
- L'infection par le virus de l'immuno-dépression.

Le diagnostic de suspicion doit être établi dans les délais indiqués, par un vétérinaire choisi par l'acheteur. Il n'y a aucune antériorité à démontrer. L'acheteur doit ensuite aller voir le juge des référés pour la nomination d'un expert et démarrer une action en réhabilitation, dans les 30 jours qui suivent le jour de la livraison.

En ce qui concerne la garantie légale de conformité (qui est similaire à celle de tout achat, machine à laver ou chat, l'animal étant considéré comme un bien meuble), le défaut de conformité doit être constaté dans les 6 mois et le délai d'action est de 2 ans.

Les vices cachés doivent être « cachés » (non communiqués ouvertement à l'acheteur qui les accepte), graves et antérieurs à la vente (il faut en prouver l'existence avant la vente). Le délai est de deux ans à compter de la découverte du vice. La procédure est très aléatoire.

Une réflexion est en cours par un groupe de travail sur le thème : faut-il garder la procédure de vices rédhibitoires ? L'adapter ? Appliquer la directive européenne ? Après concertation avec des instances vétérinaires, ce groupe va produire un rapport. Ni la SCC (pour l'espèce canine), ni le LOOF (pour l'espèce féline) n'ont été sollicités jusqu'alors. Ils devraient être contactés sous peu.

VIROSES FELINES

Dépistage en élevage (Corine BOUCRAUT-BARALON)

Rappel technique : le dépistage des maladies infectieuses fait appel à différentes méthodes :

- détection d'anticorps. Cela nécessite que la séroconversion suite à mise en contact de l'agent pathogène ait eu lieu (exemple : pour le FIV, environ 4 à 8 semaines) ;
- détection d'antigène de la capsule virale (exemple : protéine P27 pour le FeLV ; le délai de détection est d'environ 3 semaines) ;
- détection du génome viral (délai environ 1 semaine) ;
- détection du provirus inséré par le virus dans le génome des cellules infectées.

Ces deux dernières méthodes sont réalisées par PCR.

Il est conseillé de faire un dépistage **systematique** des rétroviroses (FeLV, FIV), sur les reproducteurs : à la constitution d'un élevage, lors d'une nouvelle introduction, lors d'une saillie extérieure ou sur les chatons avant la vaccination.

En ce qui concerne les infections respiratoires (herpès, calicivirus), le conseil est de dépister un chat lors de son introduction (une semaine à 10 jours après la mise en quarantaine). Quant aux chats de l'élevage, en présence de symptômes, faire une PCR pour confirmer la nature de l'infection.

En ce qui concerne les coronavirus, il est rappelé qu'il n'existe pas de test spécifique permettant de distinguer entre un virus banal et un virus pathogène. Le dépistage peut éventuellement présenter un intérêt, pour déterminer si l'élevage est contaminé. En effet, s'il ne l'est pas, mieux vaudra tester les chatons lors de l'introduction, car les risques sont beaucoup plus importants à cette occasion que pour une chatterie non indemne ; le test peut aussi s'avérer utile en vue de mettre en place une ségrégation des excréteurs chroniques. Les tests étant très différents entre les laboratoires, pour faire une comparaison entre plusieurs tests il faut les faire réaliser par le même laboratoire. Les tests seront faits par sérologie ou RT-PCR sur écouvillon rectal. Une recherche sur le sang est inutile en dépistage.

En conclusion, il faut hiérarchiser les priorités de dépistage en fonction de la taille de l'élevage, des moyens à y consacrer (notion de rentabilité) et des actions que l'on pourra mettre en place (séparation, quarantaine...) pour améliorer l'état sanitaire.

Pour en savoir plus, toutes les recommandations (en anglais) du *European Advisory Board on Cat Diseases* sont sur le site : www.abcd-vets.org

Viroses félines : quels risques réels pour le chaton (Xavier LEVY)

Les chatons ont une faible immunité à la naissance, la majorité des anticorps transmis par la mère l'étant par le colostrum et non par le placenta. Cependant, le placenta n'est pas une barrière pour tous les virus, il peut donc y avoir contamination prénatale dans certains cas.

- Panleucopénie :
les symptômes peuvent aller jusqu'à la mort, ou provoquer une ataxie (qui peut être présente à la naissance, mais difficilement identifiable avant 2-3 semaines). Il ne faut jamais vacciner une chatte gestante avec un vaccin vivant atténué.

- PIF :
Dans les cas où on veut éviter une infection par la mère, il convient de sevrer les chatons vers 5-6 semaines et les séparer de la mère à ce moment-là.
- Leucose :
C'est la première cause d'infertilité (le virus passe la barrière placentaire). Il cause souvent la mort, soit in utero, soit du très jeune chaton et est responsable du syndrome de dépérissement du jeune chaton.
- FIV :
Il est peut-être sous-estimé comme cause de mortalité néonatale ?
- FHV (herpesvirus) :
Il ne cause pas de problème in utero, mais peut causer la mort du nouveau-né.
- Calicivirus
Ils peuvent causer des ulcères ou des arthrites aiguës.

Vaccination : pourquoi adapter un protocole à chaque élevage ? (Brice REYNOLDS)

Les recommandations générales sont publiées pour l'ensemble d'une population. Un élevage est particulier par le fait qu'il y a régulièrement des chatons (particulièrement sensibles) au contact d'un effectif susceptible de les contaminer précocement. Une adaptation est donc nécessaire, la pression infectieuse étant variable d'un élevage à l'autre.

Le dialogue entre l'éleveur et le vétérinaire, et la connaissance par ce dernier de l'historique de l'élevage sont importants pour la mise au point d'un choix de protocole adapté à l'élevage. Dans certains cas, une première injection plus précoce pourrait être recommandée, avec une troisième, voire quatrième injection.

Dans tous les cas, la vaccination ne dispense pas d'une bonne prophylaxie médicale et sanitaire. Les mesures sanitaires complémentaires telle qu'hygiène, désinfection, isolement, dépistage sont primordiales.

REPRODUCTION

Mise-bas pathologique (Philippe MIMOUNI)

La race où il y a le plus de problèmes de mise bas serait le... Devon Rex ! (environ 20%), citons également le persan et le siamois (environ 8%).

Dans la plupart des cas, la dystocie (mise bas lente, difficile) est résolue par césarienne. La primiparité, l'obésité, l'âge sont des facteurs qui augmentent la probabilité de dystocie.

Il est conseillé d'isoler la chatte plusieurs jours avant le terme. La durée du travail est en moyenne de 16 heures, mais très variable. Les mise bas fractionnées existent et posent le problème de savoir quand intervenir : en général, si la chatte s'occupe bien des chatons déjà nés, cela est plutôt un signe qu'il n'y a pas de problème majeur pour elle.

Cependant, il est important d'intervenir si :

- la femelle se plaint et/ou se mordille la vulve
- il y a un écoulement anormal (foncé, nauséabond)
- le terme est bien dépassé
- il y a un intervalle de plus de 3 ou 4 heures entre deux chatons
- il y a protrusion d'un chaton ou amnios pendant plus d'un quart d'heure
- la chatte a des contractions violentes pendant plus d'une demi-heure
- la durée de mise bas excède 36 heures.

Une radiographie est conseillée environ 5 jours avant la mise bas, elle permet d'estimer précisément le nombre de chatons, leur taille et d'identifier certains problèmes (chatons momifiés, déformations...).

En général, sortent de façon alternée un chaton puis son placenta, etc. Cependant, il peut arriver qu'un chaton s'engage alors que le placenta du précédent n'est pas encore sorti, Dans ce cas, il convient de couper le cordon du chaton déjà sorti, l'éjection du placenta étant vérifiée après.

Pour aider un chaton à sortir, on peut lubrifier et glisser un doigt sous la tête jusque sous la mandibule ou entre les pattes avant et tirer doucement (vers le bas uniquement).

Attention à l'usage de l'ocytocine, car employée à mauvais essient elle peut provoquer des déchirements. Quand les contractions ne sont pas suffisantes, des perfusions de glucose et éventuellement de calcium peuvent suffire à redonner le tonus nécessaire.

Particularités du chaton nouveau-né (Giovanna BASSU)

Le nouveau né est très immature : sourd, aveugle, il ne sait pas réguler sa température et n'a pas de réserves de graisse utilisables. Son poids « normal » à la naissance varie typiquement entre 80 à 120 grammes (environ 2 à 4% du poids de la mère). Environ 60% des chatons qui meurent jeunes ont un poids inférieur à la moyenne.

- **Système respiratoire :**
L'adaptation est brutale à la naissance, et l'hypoxie passagère que connaît le chaton est utile pour promouvoir le début des mouvements respiratoires. Pour que la respiration « marche », il faut une maturité suffisante du surfactant (problème en cas de prématurité, par exemple en cas de césarienne si le terme n'est pas bien connu), que le liquide intrapulmonaire soit éliminé et que les alvéoles soient aérées.
- **Métabolisme du glucose :**
Le chaton n'ayant pas de réserve de graisse utilisable, il faut éviter de rentrer dans la spirale hypothermie, arrêt de la succion, pleurs, convulsions, mort... qui évolue très vite. Donc s'assurer qu'il n'a pas froid et qu'il prend du poids régulièrement.
- **Thermorégulation :**
La température ambiante doit être maintenue adéquate pour ne pas tomber dans le cercle vicieux hypoxie – déshydratation - ... Typiquement, la température devrait être de 30 à 34°C au creux du nid pendant les premiers jours, puis baisser progressivement. Mais il faut prendre garde aux risques liés aux sources de chaleur (bouillotte trop chaude, lampe, ...) pour ne pas risquer brûlures, déshydratation ou tendance de la mère à quitter un endroit trop chaud pour elle.

Le sevrage : période critique (Colette ARPAILLANGE)

Le sevrage comporte deux aspects : le sevrage alimentaire, et le sevrage comportemental.

Aspects alimentaires

Il n'est pas conseillé de compléter les aliments complets pour croissance ou gestation, un apport trop important de certaines vitamines peut avoir des effets très néfastes.

Les aliments acidifiants, tels qu'un aliment standard d'entretien pour chat adulte, est à proscrire pour les chatons.

Les caractéristiques nutritionnelles d'un bon choix d'aliment « croissance » sont :

- 4 à 5 kcal/g (énergie métabolisable) ;
- 0,08 à 0,15 % de magnésium ;
- 1 à 1,6% de calcium (avec un rapport calcium sur phosphore allant de 1 à 1,5) .
- 30 à 35% de protéines, 18 à 35% de lipides, environ 10% de glucides.

Le **suivi du poids** est déterminant chez les jeunes chatons !

Si on n'a pas à séparer la mère des chatons, alors attention à ne pas introduire trop tôt les aliments, car on pourrait ainsi provoquer une perte précoce de digestion du lactose, causant ainsi des diarrhées. D'autres diarrhées de sevrage existent. Leurs causes peuvent être multiples : aliment trop riche en amidon, raison infectieuse (le chaton est en période critique)...

Beaucoup d'informations utiles sur le site afas-siamois.com/chaton_sevrage.htm

Aspects comportementaux

Ce n'est pas parce que le chaton est sevré sur le plan alimentaire qu'il l'est sur le plan comportemental.

Après les premiers jours où il est 100% dépendant de sa mère, le jeune chaton traverse d'abord une période de transition (15-20 jours), où la mère devient figure d'identification et base de sécurité. Vient alors la période de socialisation, de la 2^e à la 7^e semaine. Le chaton y apprend à nouer des relations intra- et interspécifiques. La richesse du milieu est importante pour que le chaton acquière beaucoup de références multiples, pour une meilleure adaptabilité. C'est pendant cette période de socialisation qu'il est primordial de manipuler beaucoup le chaton dans des circonstances agréables pour lui.

Une bonne sociabilité du chaton repose sur sa socialisation, sa maîtrise des auto-contrôles et une bonne tolérance au contact.

LA VISITE D'ELEVAGE

Hygiène : les 10 commandements (Christian DUMON)

Une bonne désinfection est indispensable pour un succès durable. L'expérience montre que l'économie d'une bonne prophylaxie sanitaire ne résiste pas à l'épreuve du temps ! Les principes en sont souvent connus, mais presque toujours incomplètement appliqués.

Voici les « 10 commandements » :

1. Toujours nettoyer la surface avant de la désinfecter. Aucun désinfectant n'est actif sur une surface sale ou présentant des souillures.
Exemple : à partir d'une concentration typique de 10^9 bactéries au cm^2 , une désinfection sans nettoyage préalable n'a pas plus d'effet qu'un simple dégraisage/lavage (réduction à 10^8). Si, après dégraisage, on laisse agir le détergent 10 minutes, le taux se réduit à 10^6 . Une désinfection sur cette base permet ensuite de réduire le taux à 10^3 .
2. Etre conscient qu'aucun désinfectant n'est « bon pour tout » ni « utilisable sur tous supports », contrairement aux indications des étiquettes...
Il faut adapter le produit au cas particulier (germes visés, nature du support). Le laboratoire INRA de Fougères peut être contacté pour conseil.
3. Laisser le produit agir 10 minutes avant de rincer. Les indications du fabricant doivent être respectées.
4. Respecter le principe de la « marche en avant » :
L'ordre de passage suivant doit être respecté : maternité, local des jeunes en croissance, local des adultes, local de saillie, local de quarantaine, infirmerie. Aucun visiteur ne doit être autorisé dans la maternité. Dans les élevages qui font aussi pension (les risques sont alors bien plus importants), la pension doit être visitée en dernier et après que l'éleveur se soit changé complètement.
5. Respecter un plan de désinfection :
- tous les jours : élimination des excréments, lavage de tous les distributeurs de nourriture, lavage/désinfection de tous les bacs à litière, lavage/désinfection de la maternité et de l'infirmerie

- tous les 2 à 3 jours : local de saillie, quarantaine
 - toutes les semaines : local adulte.
6. Désinsectiser une fois par mois et dératiser une fois par an. Ceci est une obligation de l'arrêté du 30 juin 1992...
 7. Combattre les mauvaises odeurs : privilégier les aliments à haute digestibilité, les aliments secs, les bacs à litière fermés, une litière minérale plutôt que végétale.
 8. Effectuer un « vide sanitaire » après une maladie contagieuse : Lors d'épizootie, ou pour en finir avec une endémie récurrente, des méthodes drastiques s'imposent : formol appliqué par thermonébuliseur avec masque, fermeture hermétique du local vide de présence pendant 2 jours, puis nettoyage haute pression avant de réintroduire les animaux...
 9. persistance d'un microbisme d'élevage ;
 10. Respecter la « quarantaine »
Dans la pratique, il suffit en règle générale de faire une « quarantaine » d'environ 15 jours lors de l'introduction de tout nouvel animal. On peut le mettre en contact avec un ou deux adultes de l'élevage après une dizaine de jours (une fois les résultats des tests connus).

La visite d'élevage, qui est en train de se mettre en place suite à la loi de 2008, doit permettre de faire un bilan des règles de prophylaxie sanitaire applicables à l'environnement d'un élevage particulier.

Dépistage des tares : de la visite d'élevage à la visite chez le spécialiste, application à l'ophtalmologie (Gilles CHAUDIEU)

La visite d'élevage se doit d'apporter des informations à caractère individuel et collectif pour constituer un « dossier » qui servira de référence au vétérinaire spécialiste le jour où l'éleveur devra le consulter. En effet, au vu des lésions oculaires, il est quelquefois difficile de distinguer entre une maladie héréditaire (ou supposée l'être) et une maladie infectieuse (ou acquise, de façon plus générale) : le spécialiste a donc besoin de connaître les commémoratifs.

Lors de la consultation (ophtalmologique dans le cas présent) d'un chat pour le dépistage d'une anomalie héréditaire ou supposée l'être, le spécialiste aura besoin d'informations sur les autres chats apparentés vivant dans l'élevage, qu'ils soient ascendants, descendants ou collatéraux, avec l'arbre généalogique de leurs relations. Si un déterminisme génétique est supposé, il faudra examiner de plus un grand nombre de chats de la race.

Conseil : éviter les hyper types, par exemple proscrire les chats dont la cornée est sur plan aussi avancé, voire plus, que le bout de leur truffe !